Office fédéral de l'énergie OFEN Section Force hydraulique

Statistique des aménagements hydroélectriques de la Suisse

Tableau 13 / GE Centrales existantes avec part de souveraineté du canton de: Genève (classées selon la date de la première mise en service)

Etat au: 1er janvier 2018

(classees selon la date de la première mise en service)									Etat au. Ter janvier 2016		
	Numéro de la centrale		Nom de la centrale	Mise en service		Débit maximal turbiné	Puissance des turbines	Puissance max. disponible aux bornes des alternateurs	Production moyenne escomptée (Pompage-turbinage non compris)		
				Pre-	Après	(Débit	(Puissance	(Puissance	(Consomation d'énergie moyenne)		
				mière	dernière transfor- mation	maximal refoulé)	installée des pompes)	max. absorbée par les moteurs)	(Pompage-turbinage non compris)		
									Hiver	Eté	Année
						(m3/s)	(MW)	(MW)	(GWh)	(GWh)	(GWh)
	1 509500		Vessy	1867	2007	10.50	0.32	0.32	0.70	0.85	1.55
	2 509700	I	Chancy-Pougny	1925	2013	620.00	34.88	32.30	74.29	83.98	158.27
	3 509600		Verbois	1943	1999	620.00	102.80	98.00	211.00	255.00	466.00
	4 509450		Seujet	1994		405.00	8.70	5.60	9.80	10.20	20.00
	5 509750	I	Chancy-Pougny Dot. passe pois.	2013		4.50	0.31	0.31	0.90	0.90	1.81
							147.01	136.53	296.69	350.93	647.63

Ittigen, le 23.4.2018 Page: 1 / 1

⁻ Seules les centrales d'une puissance maximale égale ou supérieure à 300 kW sont prises en considération.

⁻ Dans la colonne 'Numéro de la centrale', les aménagements internationaux sont notés par un 'l', les aménagements intercantonaux par un '*'.

⁻ Aménagements internationaux: pour la puissance et l'énergie, seule la part de souveraineté suisse est prise en considération.

⁻ Aménagements intercantonaux: la puissance et l'énergie sont prises en compte selon les parts de souveraineté cantonales fixées.

⁻ Energie de pompage pour l'accumulation saisonnière non déduite.